



Règlement Intérieur CLAC

Septembre 2020

Caractéristique de la structure :

Le Centre de Loisirs Associé au Collège situé 6 place Zaccharie Baqué à Vic-Fezensac est géré par le Centre Social Vic-Accueil dont le siège social se trouve au 13 rue Jean Jaurès 32190 à Vic-Fezensac.

Le CLAC est soutenu financièrement par **la C.A.F.** du Gers et **la Mairie** de Vic-Fezensac.

La structure dispose d'un agrément de la D.D.C.S.P.P. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population).

Le CLAC accueille les jeunes collégiens dès leur entrée en 6^e et jusqu'à leur départ au lycée, les mercredis après-midi en période scolaire, sans discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

Tout prosélytisme politique ou religieux est interdit au sein de la structure, aussi bien par les organisateurs, équipe d'animation ainsi que les usagers.

L'encadrement :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encadrement est assuré par une équipe d'animation diplômée B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) sous la responsabilité d'un directeur titulaire du B.P.J.E.P.S. (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

L'équipe d'animation est tenue d'assurer la sécurité morale et physique des jeunes.

Responsable de la structure :

Magalie DASTE

loisirsados.vicaccueil@orange.fr

06.32.24.83.17/05.62.64.41.16

Animatrice référente :

Nina HONNAY

Covid-19 : Encadrement et Service

Avant de venir sur la structure il vous sera demandé de bien vouloir surveiller la température et l'état de santé des membres de votre foyer. Les enfants présentant de la température (38°C) ne pourront pas être accueillis en collectivité. En cas de symptômes COVID-19 alertez immédiatement votre médecin et ne venez pas sur la structure afin d'éviter de nouveaux foyer infectieux.

En cas de symptôme COVID pendant l'accueil (notamment une température supérieur ou égale à 38°C) :

- Chez l'enfant : L'enfant sera mis à l'écart du groupe dans un espace dédié à cet effet avec port du masque si possible. Les responsables seront avertis et devront venir le chercher.
- Chez l'adulte : L'adulte concerné devra immédiatement quitter le CLAC.

Dans un cas comme dans l'autre toute suspicion fera l'objet d'une fiche de signalement à la D.D.C.S.P.P. La personne concernée (ainsi que tous les cas contacts) ne pourra plus être accueillie sur le CLAC jusqu'à présentation d'un test négatif à la COVID ou d'un délai de 7 jours.

Concernant l'encadrement si les effectifs ne permettent pas de répondre à la réglementation en vigueur pour le maintien des fonctions d'un "Accueil de loisirs" nous avons la possibilité de prendre celles d'une "garderie".

Pour répondre au mieux aux attentes et besoins des familles, l'organisateur (Vic-Accueil) maintiendra donc le service actif avec les conditions susmentionnées :

Nombre d'encadrant absent	Conséquences sur l'accueil
1 Animateur absent	Maintien de l'accueil en fonction garderie (jeux libres pour les jeunes, surveillance de l'animateur).
2 Animateurs absents	FERMETURE DU SERVICE

Nous pouvons être amenés à vous communiquer l'information de la fermeture du service la veille. Prière donc de surveiller votre boîte mail ainsi que téléphone portable régulièrement.

Les horaires :

Le CLAC ouvre ses portes les mercredis hors vacances scolaire entre 13h et 19h :

- 13h-13h30 : accueil
- 14h-14h15 : temps d'expression « Tempo Choco »
- 14h15-16h : activité au programme
- 16h à 19h : goûter et temps libre / départ du soir

Les heures d'accueil et de départ correspondent aux créneaux horaires durant lesquels nous accueillons les jeunes après la cantine et les heures où vous pouvez récupérer les jeunes qui ne sont pas autorisés à partir seuls. Ces horaires peuvent être modifiés notamment pour des événements exceptionnelles (sorties, intervenants, animations particulières...) auquel cas l'équipe en informera les familles.

Après la cantine le mercredi, les jeunes rejoignent le foyer du collège situé directement dans la cour du collège, pour l'ouverture de l'accueil du CLAC.

Le jeune ne sera sous la responsabilité du CLAC qu'à partir du moment où il se sera présenté à l'équipe d'animation.

Les jeunes non autorisés à partir seul du CLAC pourront être confiés à toute personne munie obligatoirement d'une pièce d'identité, figurant sur le dossier d'inscription (*Autorisations de sortie*), ou sur présentation d'une autorisation manuscrite de départ.

Dans le cas où le jeune est licencié ou adhérent d'une association locale (sportives, musicale, culturelle ou autre...) il peut tout à fait quitter le CLAC dans l'après-midi pour participer à cette activité, et revenir juste après s'il le souhaite. Nous demanderons dans ce cas-là une autorisation parentale signée afin d'être au courant de toute situation particulière.

A la fermeture, si le jeune est toujours présent et qu'aucun contact n'a pu être établi avec les responsables légaux, l'enfant sera remis au service de Gendarmerie comme le préconise la D.D.C.S.P.P.

Activités et Projet Pédagogique :

Dans le cadre de notre projet pédagogique et en accord avec ce dernier, le jeune sera au coeur de la vie du CLAC.

A la fois acteur et participant, il sera force de proposition quant au choix des thèmes, des sorties, des activités et de l'établissement même du programme sur chaque période...

Chaque mercredi, un temps permettra aux jeunes d'exprimer leurs états d'âmes, leurs souhaits et leurs envies qui seront pris en compte dans l'élaboration du prochain planning des activités et même durant la suite de l'après-midi. Celui-ci sera diffusé au plus tard au début de la semaine du premier mercredi de la période.

Les activités seront étudiées et réalisées dans le respect des normes sanitaires en vigueur tout en gardant notre aspect pédagogique, éducatif et ludique.

Le projet pédagogique de la structure est en libre consultation au centre social Vic Accueil, vous pouvez également le retrouver en ligne sur le site internet de l'association Vic-Accueil (www.vic-accueil.fr).

Ci-dessous, en voici les principaux axes :

-Développer chez le jeune la construction, la mise en place, l'appropriation et l'importance des règles de vie.

- Découvrir ou redécouvrir son environnement proche.
- Travailler ensemble sur les droits et les devoirs des jeunes dans la structure.
- Créer et faire perdurer un climat de convivialité.
- Développer et prendre en compte l'estime de soi du jeune.
- Intégrer et accepter les handicaps et les différences.
- Développer l'autonomie des jeunes.
- Encourager les coopérations entre les publics.

Modalités d'inscriptions et tarifs :

Un dossier d'inscription **complet** est **obligatoire** dès le premier jour de présence du jeune, ainsi que l'adhésion au Centre Social Vic-Accueil qui sont à télécharger sur le site de Vic-Accueil (www.vic-accueil.fr).

Tout jeune, n'ayant pas son dossier complet ou à jour, se verra refuser l'accès au CLAC.

Les dossiers seront valables en année civile (de Janvier à Décembre). Les dossiers 2019-2020 resteront donc valables jusqu'à Décembre 2020, et ne seront à renouveler que les pièces qui arrivent à échéance ou quelconque changement à nous communiquer.

L'accueil des jeunes se fait par pré-inscription (uniquement en ligne) ouverte sur une période donnée (communiquée via le mail fourni dans le dossier) par ordre d'arrivée. Passé ce délai, et dans la limite des places disponibles, les inscriptions se feront directement auprès de l'équipe d'animation (physique, mail, téléphone).
36 places les mercredis.

Une fois le dossier complet rendu et le jeune venu une fois au CLAC le mercredi, les responsables légaux recevront la facture correspondant au forfait annuel. La facture est établie par année civile.

La tarification prend en compte le quotient familial (C.A.F.) et le lieu d'habitation de la famille. Sans numéro d'allocataire C.A.F. le tarif le plus haut sera appliqué.

	Tarif 1 Vicois	Tarif 2 Vicois	Tarif 3 Vicois	Tarif 1 Non Vicois	Tarif 2 Non Vicois	Tarif 3 Non Vicois
QF C.A.F.	0 à 450	451 à 850	851 et +	0 à 450	451 à 850	851 et +
Forfait annuel	5€	10€	15€	8€	12€	17€

Conditions de remboursement :

Le remboursement d'un forfait annuel ne sera fait que si le jeune n'est finalement jamais venu au CLAC. En cas de participation financière exceptionnelle pour une sortie ou activité, le remboursement ne pourra être effectué que si l'équipe d'animation est prévenue une semaine avant, ou sur présentation d'un certificat médical.

Inclusion et différences :

La structure accueille tous les jeunes, de toutes origines sociales et culturelles, dans le respect de leur individualité et de leurs différences. Il s'agit avant tout de développer l'inclusion du jeune au sein de la collectivité.

Afin de répondre au mieux aux besoins particuliers du jeune, l'accueil se fera en concertation avec les responsables du jeune, le personnel médico éducatifs et les responsables du CLAC.

Maladie - Accidents :

Les jeunes atteints de maladies contagieuses ne peuvent être admis au sein du CLAC.

Aucun médicament, même homéopathique, ne sera administré au jeune sans une ordonnance précise (posologie) et lisible du médecin.

En cas d'accident grave, l'équipe fera appel en priorité aux services d'urgences (pompiers, S.A.M.U.). Elle est également tenue d'informer le plus rapidement possible les responsables légaux.

Restauration :

Le goûter est assuré par les jeunes sur le principe du volontariat.

Le CLAC ne prend pas en charge les spécificités alimentaires. Cependant, en cas de régime alimentaire spécifique lié à une maladie et/ou une allergie, merci de le signaler à l'équipe éducative.

Hygiène :

En cette période de crise sanitaire, une vigilance supplémentaire est portée :

- Entretien des sanitaires et des surfaces (chaises, tables...) utilisées par les jeunes
- Lavage des mains réguliers et dès l'arrivée du jeune
- Port du masque obligatoire pour les adultes encadrants et tous les jeunes : tout enfant de 11 ans ou plus doit porter un masque de protection. Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants. Rappel : il faut changer de masques toutes les 4h.

Le port du masque est obligatoire dans les lieux intérieurs ou extérieurs. Cependant, une tolérance sera accordée lors de pratiques de jeux physiques et lors du goûter.

Vêtements et objets personnels :

Une tenue adaptée à la pratique des activités et aux conditions météorologiques est souhaitée.

Tout effet personnel est soumis à la responsabilité du jeune. En cas d'oubli d'un vêtement, celui-ci sera placé avec les autres vêtements oubliés dans le hall d'entrée du collège.

Le téléphone portable est autorisé pendant l'accueil dans la mesure où cela ne perturbe pas le groupe ou l'activité (téléphone interdit pendant le tempo choco et pendant des animations encadrées).

En cas de perte ou de vol, le CLAC ne pourra être tenu pour responsable.

Lieu et biens communs :

Les jeunes sont tenus de respecter les lieux et le matériel mis à disposition (locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique, bus...).

Pour toute détérioration volontaire, les parents engageront leur responsabilité civile.

Place des responsables de l'adolescent dans la vie du CLAC :

Dans l'intérêt du CLAC et du bon fonctionnement de la structure, les responsables de la structure sont à votre écoute constante. Les responsables du jeune peuvent, s'ils le souhaitent, demander un échange avec l'équipe de direction. Dans cette optique, nous demanderons votre attention particulière lors de réunions ou d'enquêtes de satisfaction.

Le but étant de faire évoluer la structure dans la bienveillance, et que chacun y trouve sa place.

Sanctions :

Dans le cas où le jeune accueilli aurait une attitude incorrecte ou une conduite compromettant sa sécurité, celle des autres ou le bon fonctionnement du CLAC, des dispositions pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive pourront être prises par l'équipe de direction. Cette décision sera effective après un rendez-vous avec les responsables du jeune concerné.

Condition de refus :

Les responsables du CLAC se réservent le droit de refuser toute inscription, pré-inscription et accueil d'un jeune avec un dossier incomplet ou non à jour ou avec une absence de vaccination ou une vaccination non à jour.

Le Centre Social Vic-Accueil, en ses qualités de gestionnaire se réserve le droit de refuser l'inscription, la pré-inscription et/ou l'accueil d'un jeune dans le cas d'impayés sur des périodes antérieures.